ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question au Gouvernement n° 1515

Texte de la question

MOUVEMENT DES SURVEILLANTS DE PRISON

M. le président. La parole est à M. Philippe Gosselin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Gosselin. Ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux.

Des surveillants de prison venus de tout le grand Ouest ont manifesté ce matin devant le centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet près de Rennes. Ils dénoncent le manque de moyens et les agressions dont ils sont régulièrement victimes, comme cela a été le cas récemment à Condé-sur-Sarthe ou à La Roche-sur-Yon. Hier encore, un détenu a pris en otage pendant plusieurs heures une psychologue à la prison de Toul.

Les surveillants de prison ont le sentiment d'être pris en tenaille, d'être abandonnés. Comme ils l'ont affiché sur leurs banderoles, ils se sentent : « Méprisés par leur ministre, ignorés par la nation. »

Les procureurs, eux aussi, crient au secours et déplorent le manque de moyens et l'asphyxie au cours des audiences de rentrée. Madame la garde des sceaux, la justice va mal, très mal, et la méthode Coué que vous pratiquez ne suffit plus. Ce sont, hélas ! les détenus qui font la loi dans les établissements. Les surveillants ne peuvent même plus pratiquer de fouille à corps pour détecter la présence d'armes, de téléphones et autres objets.

Le projet de réforme pénale du Gouvernement accentuera encore un peu cet état de fait en donnant toujours plus de droits aux détenus. Suppression des peines planchers, libération avant la fin de la peine, etc. Vous faites preuve d'un laxisme qui va exactement à l'encontre des attentes des surveillants de prison qui sont, au quotidien, dans les établissements pénitentiaires. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Vous dites vouloir une justice du vingt et unième siècle ; nous avons vu le colloque qui était organisé la semaine dernière sur ce thème. Qu'entendez-vous exactement par cette expression ? Une justice sans juge ? Un divorce sans juge ? Une justice dans laquelle la consommation de cannabis serait non plus un délit passible de prison mais une simple contravention ? Ne nous faites pas le coup de l'héritage : voilà plus de vingt mois que vous êtes au Gouvernement.

Alléger les sanctions pour désengorger les tribunaux et vider les prisons, c'est bien, mais c'est une solution simpliste, un signal d'encouragement pour les délinquants, un danger pour les forces de police et pour les surveillants de prison, un danger aussi pour l'ensemble de notre société.

Ma question sera donc simple, claire et synthétique : quand comptez-vous ouvrir les yeux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député Philippe Gosselin, j'ai bien les yeux ouverts, mais j'ai du mal à en croire mes oreilles : la caricature que vous venez de dresser de la situation de la justice et qui vise à me mettre en cause, non seulement déshonore en réalité une parole publique mais, surtout, met en cause les personnels de justice.

M. Philippe Gosselin. Ce n'est pas une caricature !

M. Christian Jacob. La vérité fait mal !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux .* Or, ceux-ci ont porté à bout de bras, en particulier ces dernières années, un service public de la justice que vous avez considérablement maltraité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Philippe Gosselin. Ce service public crie au secours !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux .* Vous évoquez une justice sans juge, monsieur le député, alors que ce gouvernement crée 500 emplois dans la justice tous les ans et 590 emplois cette année.

Les personnels pénitentiaires, monsieur le député, exercent un métier extrêmement difficile, et vous les avez abandonnés ces dernières années.

M. Franck Gilard. Et si vous remontiez à 1875 ?

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux .* Pour notre part, nous recrutons dans les services pénitentiaires. Nous avons engagé un plan de sécurisation à hauteur de 33 millions d'euros, ce qui est sans précédent. Nous équipons tous les établissements de portiques à ondes millimétriques et de portiques à masse métallique. Nous faisons en sorte que soient installés des dispositifs anti-projection pour empêcher les projections de téléphones portables et d'autres objets de l'extérieur.

En outre, nous avons lancé un plan de formation des personnels, un partenariat avec les forces de sécurité pour surveiller les alentours des établissements. L'administration pénitentiaire et les services judiciaires travaillent de façon à assurer les contrôles nécessaires à l'entrée de nos établissements.

Par conséquent, si vous voulez rendre hommage aux personnels de justice, reconnaissez leur courage, reconnaissez la façon dont ils ont tenu ce service public qui est une autorité constitutionnelle et que vous avez maltraité en plus de l'avoir déconsidéré. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs des groupes RRDP et GDR.)*

Données clés

Auteur : M. Philippe Gosselin
Circonscription : Manche (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1515
Rubrique : Système pénitentiaire
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 janvier 2014
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 2014